

Le PLIE (Plan local pour l'insertion et l'emploi de Grand Poitiers) a été mis en place à l'initiative de Grand Poitiers, du Conseil général de la Vienne et de l'Etat qui ont souhaité travailler ensemble pour faciliter l'accès à l'emploi des habitants des communes de Grand Poitiers :

Biard, Buxerolles,
Chasseneuil-du-Poitou,
Fontaine-le-Comte,
Mignaloux-Beauvoir,
Migné-Auxances, Montamisé,
Poitiers, Saint-Benoît,
Vouneuil-sous-Biard,
Béruges et Croutelle.

► **Geraldine Bonneau**
Coordinatrice des parcours PLIE
geraldine.bonneau@agglo-poitiers.fr

► **Grand Poitiers**
Service Développement
économique et emploi / PLIE
Tél. 05 49 52 35 97
Fax 05 49 30 81 35
plie@agglo-poitiers.fr



Le PLIE est mis en place par la Communauté d'agglomération Grand Poitiers avec le concours financier du Fonds Social Européen.
Réalisation : agencemba - Crédit photo : S. Laval - Getty images - Novembre 2010

DEMANDEURS D'EMPLOI

Développer

une nouvelle dynamique
de retour à **l'emploi**



Grand Poitiers

PLAN LOCAL POUR L'INSERTION
ET L'EMPLOI



Vous souhaitez vous engager dans un parcours professionnel,
vous êtes disponible et motivé pour accéder à un emploi durable ou à une formation.



// A qui s'adresse le PLIE ?

Aux **habitants de Grand Poitiers.**

Aux personnes ayant un **niveau de qualification inférieur ou égal au bac.**

Aux **demandeurs d'emploi longue durée ou aux bénéficiaires de minima sociaux (RSA, ASS...)** ou aux personnes **rencontrant des difficultés nécessitant une réponse globale** (emploi, logement, mobilité, santé...).

► Qu'est-ce que le PLIE peut vous apporter ?

Bénéficier pendant votre recherche d'emploi d'un **accompagnement personnalisé et renforcé** avec un référent de parcours (définition de projet professionnel, orientation, outils de techniques de recherche d'emploi...).

Articuler **formation et mise en situation professionnelle** (stages en entreprise, découverte métiers, propositions d'offres d'emploi et de contrats...).

► Comment intégrer le PLIE ?

Vous êtes intéressé par le PLIE, 2 solutions sont possibles.

Vous pouvez **contacter l'équipe du PLIE du service Développement économique et emploi.**

Vous pouvez **contacter un partenaire du PLIE** (Pôle Emploi, Mission locale d'insertion, assistantes sociales, associations d'insertion ou régie de quartier) pour remplir une fiche de prescription.

► Et après ?

Votre dossier sera remis après vérification des critères d'éligibilité à un référent de parcours PLIE qui pourra vous proposer un parcours adapté à votre situation.